



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION

RÈGLEMENT N° 304-1 (RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

CONSIDÉRANT Qu'un avis d'assemblée publique sera publié à l'hôtel de ville et sur internet. (109.3, LAU)

QUE Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 juin 2026 à 18 h 30, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique et devra adopter le Règlement n°304-1 (Règlement de lotissement) ;

Nature et effets :

- Modifier le tableau 1, article 21, partie III, section 1 « Dimension minimale des lots » (page 7)
- Modifier le tableau 2, article 21, partie III, section 1 « Dimension minimale des lots » (page 7)
- Abroger le tableau 3, article 21, partie III, section 1 « Dimension minimale des lots » (page 8)
- Abroger le tableau 4, article 21, partie III, section 1 « Dimension minimale des lots », article 21 (page 8)
- Modifier l'alinéa A) de l'article 38 de la partie III, section 2 « Mesure d'exception » (page 10).

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 236, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 13^e jour du mois de mai 2026.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 13^e jour du mois de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de mai 2026.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier